

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 05 JUIN 2018

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Membres présents : 6
Absents : 4
Excusés : 1
Pouvoirs : 2

- Désignation du secrétaire de séance : Gaëlle BOURLES
- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 3 mai 2018 : aucune observation n'est formulée
- **Délibération n° 2018 06 01** : Budget 2018- Décision Modificative n°1- Budget principal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, prend les décisions modificatives budgétaires suivantes :

Section de fonctionnement

Dépenses		
Chapitre 231	Immobilisations en cours	- 6 500 €

Dépenses		
Chapitre 20412	Subvention d'équipement	+ 6 500 €

- **Devis façade appartements place de l'église** : point reporté dans l'attente du devis.
- **Aménagement des abords de la maison GUENET** : visite sur site après la séance du conseil municipal
- **Délibération n° 2018 05 02** : OBJET : Tarif des coupes de bois 2019

En lien avec l'ONF, la commune délivre des lots de bois de chauffage sur pied en forêt communale.

Monsieur le Maire

- Donne lecture au conseil municipal de la lettre de Monsieur le Directeur de l'ONF concernant les coupes à asseoir en 2019 en forêt communale relevant du régime forestier.
- Propose de fixer le tarif des lots à 10,00 euros le lot, 85 euros pour la commune et 15,00 par lot pour la délimitation qui sera versés à l'ONF et de désigner 3 garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied.

Monsieur le Maire rappelle les clauses impératives qui s'appliquent aux acquéreurs :

- Résider dans la commune
- Exploiter eux-mêmes le lot
- Acquérir un seul lot par foyer
- N'utiliser le bois acheté que pour sa consommation personnelle (revente interdite)

Respecter le délai impératif d'exploitation fixé au 31 décembre 2019 (passé cette date, le bois sur pied ou stocké en forêt redeviendra propriété de la commune)

117

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, A l'unanimité :

APPROUVE l'état d'assiette des coupes de l'année 2019 présenté.

DEMANDE à l'ONF de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette validé par ses soins.

FIXE le tarif de 100,00 euros le lot dont 15 euros seront reversés à l'ONF et les clauses qui s'appliquent aux acquéreurs.

DESIGNE : Mme BOURLES, MM. GREGIS et BORTOLUZZI, comme garants de la bonne exploitation des bois.

Un avis pour les inscriptions aux coupes d'affouage sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres. Les inscriptions seront closes le vendredi 6 juillet.

➤ DIVERS :

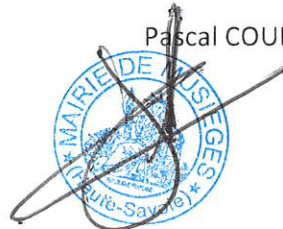
Madame BOURLES propose que la commune installe des récupérateurs d'eau de pluie pour l'arrosage des espaces fleuris : les membres du conseil sont favorables à l'installation d'un récupérateur à proximité de la salle des fêtes, et en fonction du service rendu décideront ou non d'en placer à d'autres endroits de la commune.

Monsieur GREGIS fait part aux membres du conseil municipal d'une demande émanant des habitants du bas de la route de Serrasson pour la pose d'un miroir de sécurité. Pour rappel, les habitants du lotissement des jardins de Musièges en ont également fait la demande il y a plusieurs mois : Dans le cadre des travaux de réalisation de trottoirs dans ce secteur, il sera demandé à l'entreprise chargée des travaux d'étudier la possibilité de placer des miroirs face aux sorties sur la RD 187.

Affiché le 13/06/2018

Le Maire

Pascal COULLOUX



Département de la HAUTE-
SAVOIE

Arrondissement de
SAINT JULIEN EN GENEVOIS

Canton de
Saint-Julien-en-Genevois

COMMUNE DE MUSIEGES

CLÔTURE DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

en exercice : 11

de présents : 6

de votants : 7

procurations : 1

Date de Convocation	31/05/2018
Date de séance	05/06/2018
Nombre de délibérations	02


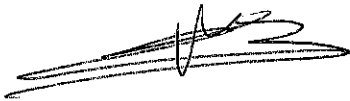

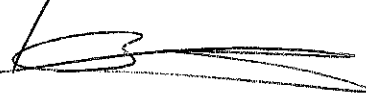
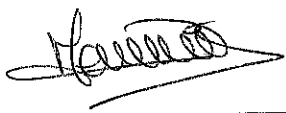

DELIBERATIONS

TABLEAU RECAPITULATIF

N°	Objet	Feuillet
20180601	DM1 budget ppal	20180111
20180602	Tarif coupes de bois	20180113

PROCES VERBAL

Feuillet début	Feuillet fin	Nb de pages
20180115	20180117	2

Pascal COULLOUX	
Pascal BORTOLUZZI	
Jean THOMASSIN	Excusé
Gaëlle BOURLES	
Samuel BOCHAREL	
Martine MERMIN	
Nathalie VALEUX	Absente
Thierry VIOLLET	Absent
Xavier ORSET	Excusé
David GREGIS	
Alexis MARET	Absent